

Comment déposer dans HAL ?

1

Se connecter sur la page d'accueil de HAL

Si vous n'avez pas de compte, cliquer sur "se connecter" puis sur le bouton :

+ Créer un compte

2

Avant de déposer une publication, vérifier si elle existe dans HAL

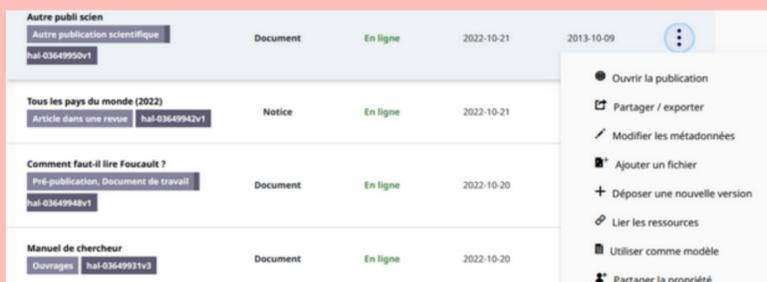
Chercher un document, un auteur, un mot clef...

- Si la publication est déjà signalée sans le texte intégral, vous pouvez effectuer une demande de propriété pour ajouter le fichier PDF ou pour corriger votre affiliation.



- Si la pré-publication est déjà signalée et que votre article a été accepté par une revue, il convient de déposer une nouvelle version en tant qu'article de revue.

Cliquer sur vos initiales dans le bandeau bleu de la page d'accueil et sélectionner "mes dépôts". En face de la référence concernée, choisir "déposer une nouvelle version" via l'icône :



Cette action vous permettra d'éviter les doublons. Les deux versions seront alors disponibles, la plus récente étant affichée par défaut.

- Sinon, utiliser le bouton : **+ Déposer**

3

Effectuer le dépôt de votre publication

- Sélectionner le type de document : pré-publication, article, ouvrage, chapitre d'ouvrage, communication dans un congrès...
- Déposer votre PDF en complétant les données relatives au fichier (ajout possible d'un embargo et d'une licence CC BY).
- Renseigner les identifiants arXiv (pour lier les deux dépôts si votre publication est déjà sur arXiv) et le DOI pour récupérer automatiquement les métadonnées. Vérifier et, si besoin, compléter les données du document (titre, domaine, mots-clés, financements...) et des auteurs (orthographe, affiliations).
- Avant de valider votre dépôt, vous pouvez activer le transfert automatique vers arXiv : Je transfère vers arXiv
- Une fois le dépôt effectué, il sera vérifié avant d'être validé (délai de modération). Un mail d'information est envoyé lors de sa mise en ligne.

Loi pour une République Numérique

Depuis 2016, vous pouvez déposer dans HAL, avec l'accord des co-auteurs, la version manuscrit auteur accepté de votre article (post-print), après un délai de 6 mois en Sciences, Techniques et Santé ou de 12 mois en Sciences Humaines et Sociales.

Guide d'application de la loi : site web Ouvrir la Science, rubrique "ressources".



L'outil Sherpa/Romeo vous permet de connaître vos droits en matière de diffusion et d'archivage de vos publications :



HAL propose également une rubrique "questions juridiques" dans son guide utilisateurs depuis la page d'accueil, à partir de l'icône :



Récupérer son post-print sur une plateforme éditeur

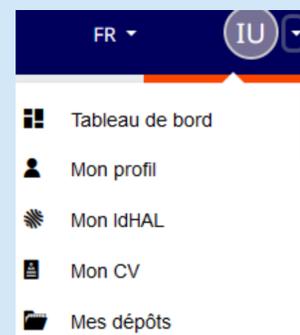
Les auteurs correspondants peuvent récupérer cette version en suivant le guide : Direct2AAM.

Se créer un IdHAL

L'IdHAL permet de regrouper et d'exporter toutes vos publications. La création d'un CV automatique et personnalisable est aussi possible.

Vous pouvez créer votre IdHAL, une fois un 1er dépôt effectué, en cliquant sur vos initiales dans le bandeau bleu de la page d'accueil de HAL.

Renseigner vos identifiants (ORCID, IDREF...) pour associer l'ensemble de vos publications à votre idHAL.



HAL : Guide utilisateurs sur la page d'accueil
CCSD : Formations utilisateurs
<https://www.ccsd.cnrs.fr/formations/>



HAL-uB : <https://u-bourgogne.hal.science/>
Boîte à outils - rubrique dépôt
Accompagnement - rubrique services

